

<http://ec-saint-genouph.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article249>



Fiches navettes

- Informations de la direction -

Date de mise en ligne : mercredi 25 mars 2020

Copyright © Ecole Publique de Saint Genouph - Tous droits réservés

Cet article ne concerne que les élèves pour lesquels une demande d'avis sur un maintien ou un passage anticipé a été formulée en concertation avec une équipe éducative.

Madame, Monsieur,

Les enseignants vont vous faire parvenir par le biais de l'adresse électronique de chaque classe, les fiches navettes.

Ces fiches navettes concrétisent la suite de la scolarité envisageable de vos enfants pour l'année prochaine.

Elles sont sous format modifiable numériquement. Pour ce faire, vous pouvez la remplir sous le format Word ou Open office en cliquant sur « activer la modification ».

Une fois activée, vous devez **remplir la page 1 et signer dans le cadre 2 de la page 2. Il n'y a rien à compléter sur la page 3.** Pour signer deux possibilités s'offrent à vous :

[.] Télécharger Adobe Reader et insérer votre signature par le biais de l'onglet « remplir et signer »

[.] Insérer une image avec votre signature au document Word ou Open office

Merci bien vouloir retourner les fiches complétées avant le 7 avril 2020 via l'adresse électronique de chaque classe.

L'équipe enseignante